

## VIE QUOTIDIENNE

à partir du 1<sup>er</sup> mars 2015,

# Caen la mer gère la COLLECTE DES DÉCHETS

Depuis 2013, notre commune a rejoint la communauté d'agglomération Caen la mer qui assure, entre autres missions, la collecte et le traitement des déchets ménagers des 35 communes qui la composent, regroupant environ 242 000 habitants.

Dans ce cadre, **des aménagements de collecte des déchets ménagers seront mis en place dès le 1<sup>er</sup> mars 2015** afin de vous faire bénéficier des conditions similaires à l'ensemble du territoire.

### DEUX ÉVOLUTIONS MAJEURES :

- **Passage aux bacs roulants**
- **Deux nouveaux secteurs : secteur MER et secteur TERRE** sur lesquels se répartissent les nouveaux calendriers de collectes.

### EN PRATIQUE :

#### ORDURES MÉNAGÈRES :

- 1 collecte par semaine
  - lundi : secteur MER
  - mardi : secteur TERRE

**Comment ?** des bacs roulants dédiés dont le volume sera adapté à votre foyer, vous seront distribués en février par les agents de Caen la mer.

#### EMBALLAGES RECYCLABLES :

- 1 collecte par semaine
  - jeudi : secteur MER et TERRE

**Comment ?** des sacs jaunes sont à votre disposition en mairie.

#### BON À SAVOIR !

**JOURS FÉRIÉS :** pas de ramassage, les collectes sont décalées d'une journée.

Retrouvez les agents de Caen la mer, conseillers sur les déchets ménagers, qui passeront dans chaque foyer à partir du 2 mars

#### PLUS D'INFOS ?

▶ **N° Vert 0 800 00 14 29**

(appel gratuit depuis un poste fixe)

[www.caenlamer.fr](http://www.caenlamer.fr)

- Guide pratique Caen la mer

#### DÉCHETS VERTS :

- 1 collecte par semaine du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre
  - mercredi : secteur MER
  - vendredi : secteur TERRE
- + 1 COLLECTE en HIVER :
  - mercredi 20 janvier 2016 : secteur MER
  - vendredi 22 janvier 2016 : secteur TERRE

**Comment ?** Un bac roulant dédié de 240 litres par foyer sera distribué à chaque pavillon en février par les agents de Caen la mer. Il pourra être présenté à la collecte accompagné de 5 fagots de branchages maximum.

#### ENCOMBRANTS : 3 collectes par an

- secteur MER : 14 avril - 4 août - 17 novembre
- secteur TERRE : 15 AVRIL - 5 AOÛT - 18 NOVEMBRE

**Comment ?** porte-à-porte généralisé sur l'ensemble de la commune. Aucun rendez-vous ne sera pris en compte par la mairie.

**Quoi ?** Sommier, matelas, ferraille, bois, fenêtres, portes, etc. Attention, ne sont pas collectés :

- les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : ils doivent être repris par le revendeur (télévision, téléphone, réfrigérateur, grille-pain, etc.),
- les déchets de construction ou démolition, déblais de travaux,
- les déchets toxiques.

Ces déchets doivent être apportés directement en déchèterie.

#### VERRE : Apport volontaire

**Comment ?** pas de changement : apport volontaire dans les bornes de collecte en ville.